



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 04/20250201

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE MODERNISATION DE
L'ÉCLAIRAGE DU COB ET DE LEUR FINANCEMENT.**

**THÉMATIQUE : 9.1. Autres domaines de compétence des communes.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-CINQ, le **CINQ FÉVRIER**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOARD, Maire.

Membres présents : M. Mmes : DINOARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - CRAS A. - LEFEUVRE M-F. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - FOURNET M. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FINAZ P. - LAVOISIER E. - DEVILLERS T. - DE MUYNCK A.

Absent(s) excusé(s) : BACQUET F. - LAMBERT A.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme Martine RICARD.

Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme Monique FOURNET.

M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. Cédric GUILLEMOT.

M. LEFEBVRE M. ayant donné procuration à Mme Patricia D'HEILLY

- En exercice : 27	- Pour : 25
- Présents : 21	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 0

Convocation : 30/01/2025

Secrétaire de séance : Laurence LELIEUR.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite réaliser les travaux de remplacement des éclairages au néon des trois salles d'activités sportives du COB par des luminaires à LED, ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Montant des travaux :

- o Maîtrise d'œuvre : 8 800 € HT
- o Lot Électricité VMC : 89 620 € HT
- o Total : 98 420 € HT (118 104 € TTC).

Le Maire informe également l'assemblée que le Conseil Départemental peut être sollicité pour une aide au titre du "soutien aux équipements sportifs", dans la catégorie "travaux de rénovation d'éclairage" dont le taux de subvention s'élève à 40% maximum du montant des dépenses éligibles.

Il ajoute que la DETR 2025 peut également être sollicitée dans le cadre des travaux de « transition énergétique » dont le taux de subvention peut aller de 35 à 40 % du montant HT des dépenses.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
	Entreprise	Montant			
Travaux	Estimatif du maître d'œuvre	89 620,00	DETR	39 368,00	40%
Maîtrise d'œuvre	Atelier François SCHRYVE	8 800,00	CD80	39 368,00	40%
			COMMUNE	19 684,00	20%
TOTAL		98 420,00	TOTAL	98 420,00	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux de modernisation d'éclairage des trois salles d'activités du COB ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, le 05 février 2025

Secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR.

Le Maire,

Didier DINOARD

MAIRIE DE VILLERS-BRETONNEUX Place du Général de Gaulle
 80800 Villers-Bretonneux

Tel : 03.22.96.31.00 – Fax : 03.22.96.31.04 – e-mail : mairie@villers-bretonneux.fr



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11 FEV. 2025

ID : 080-218007508-20250205-04_20250205-DE

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le**

11 FEV. 2025

11 FEV. 2025

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **04_20250205**
Objet : **04-20250201 Délib Travaux modernisation éclairage du COB et financements**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-02-05 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique : 080-218007508-20250205-04_20250205-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20250205-04_20250205-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : 04_20250201 D__lib Travaux modernisation __clairage du COB et financements.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250205-04_20250205-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	11 février 2025 à 10h30min12s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	11 février 2025 à 10h50min12s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	11 février 2025 à 10h52min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2025 à 10h53min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2025 à 10h53min15s	Reçu par le MI le 2025-02-11